

le Dr. Hagarty ou tout autre employé nommé par les honorables messieurs de la gauche. Tout ce que j'ai à dire, c'est que du moment où l'erreur a été constatée, on l'a réparée en destituant cet employé.

M. MILLS : Le Dr. Hagarty est-il encore au service ?

SIR JOHN A. MACDONALD : Oui ; il est encore au service. L'honorable député de Lambton (M. Mackenzie) a nié l'arrivée d'une forte émigration dans le pays. Il a dit que le Canada avait été dépeuplé par l'émigration aux Etats-Unis et il a ridiculisé l'idée même qu'il y a pu avoir une émigration considérable des Etats-Unis au Canada. Je puis assurer l'honorable monsieur qu'il se trompe et qu'il y a un courant très-prononcé d'émigration des Etats-Unis vers le Nord. Je puis lui assurer également qu'il y a eu une forte émigration d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse.

L'honorable monsieur dit que nous n'avons pas droit de nous féliciter de ce qu'il y a une émigration des provinces les plus anciennes de la Confédération. Je ne partage pas son avis. Nous devons nous féliciter de toute mesure prise par le cultivateur—qu'il soit d'Ontario, de Québec ou de toute autre province—pour améliorer sa position. Les émigrants partis d'Ontario pour se rendre au Nord-Ouest sont les meilleurs colons qu'on puisse trouver pour un nouveau pays. Ils sont accoutumés au système de culture qu'on pratique dans Ontario. Ils ne viennent pas d'Europe sans aucune connaissance de notre système de culture. Ils se rendent au Nord-Ouest avec des garanties de prospérer immédiatement et ils y portent toute l'habileté, toute l'expérience qu'il ont acquise dans Ontario, où l'on peut aisément les remplacer. Leurs terres améliorées et les bâtiments qu'ils y ont construits se vendent bien et se vendront toujours aux immigrants européens qui ne se sentent pas capables de supporter la vie des prairies et pour lesquels une terre défrichée et améliorée rappelle à peu près l'agriculture dans le pays qu'ils viennent de quitter. Je crois que le mouvement général de la population, de quelque point qu'il vienne, doit être pour nous un sujet de satisfaction.

L'honorable monsieur nous reproche d'avoir établi, concernant les terres, des règlements qui ont contribué à arrêter le courant de l'immigration vers cette

région. Quand la question sera discutée, je serai trop heureux de l'examiner à fond, et l'honorable monsieur verra que les règlements originaux, comme ceux qui les amendent, ont été dressés et appliqués avec un vif désir d'améliorer la position du pays et, en même temps, de créer un fonds qui permettra au gouvernement de construire le chemin de fer du Pacifique et de faire honneur à ses engagements sans imposer au peuple des taxes injustes. L'honorable monsieur n'a jamais partagé l'idée de construire le chemin de fer ou de coloniser le pays en fixant une certaine valeur aux terres. Mais, si j'ai bonne mémoire, il y avait naguère, en cette Chambre, un M. Young qui n'y est plus, et ce monsieur proposait que la construction du chemin de fer devait être défrayée par la vente des terres de la région qu'il traverserait. Or, l'honorable député de Lambton prit la parole et vota en faveur de cette motion. Et je me trompe bien, ou, quand l'honorable monsieur a choisi le tracé de la ligne partant de Selkirk et se dirigeant au nord-ouest il fit des réserves spéciales, des deux côtés de la ligne, les distrayant des terres disponibles pour les colons, afin de créer un fonds pour la construction du chemin.

L'honorable monsieur a déclaré que le pays est encore en souffrance et dans un état de détresse. Il cite le chiffre des faillites qui ont eu lieu l'an dernier et le compare à ceux des années précédentes. Cette Chambre et l'opinion générale du pays se sont prononcées contre le maintien de la loi de faillite ; il en est résulté que tous les marchands qui savaient ne pouvoir payer vingt chelins dans le louis, tous les marchands qui voyaient que, pendant les cinq ou six années de dépression commerciale que nous avons malheureusement eu à subir, ils ne pouvaient faire honneur à leurs engagements, ont profité de la loi de faillite avant son abrogation, afin de pouvoir se lancer dans de nouvelles affaires. Sans cette idée généralement répandue dans le pays, je crois que la plupart de ces faillites n'auraient pas eu lieu.

L'honorable monsieur n'approuve pas de suite la nomination de sir A. T. Galt comme représentant du Canada en Angleterre. Je crois que ses objections ne sont